

Rapport sur la gestion des ententes intercommunale concernant la STEP, L'EIESP ainsi que la Voirie

---

La commission composée de David Castella, Valentin Bourgois et Jason Ryser pour le Conseil Général de Corcelles ainsi que de Carole Grossrieder, Dimitri Cand et du rapporteur pour le conseil communal de Concise, s'est réunie le 5 juin à Corcelles.

Nous remercions Birgit Knegtel, David Romero ainsi que Christophe Pethoud, municipaux de Concise et Vincent Jaquet Municipal de Corcelles pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Convention intercommunale des trois ententes
- Comptes communaux 2024
- Rapports de révision

Lors de cette première séance, l'accent a été mis sur la compréhension du fonctionnement des ententes entre nos deux communes, dans le but de poser une base solide sur laquelle nous appuyer à l'avenir.

Pour ce faire, nous avons échangé avec les municipaux, et les points suivants ont retenu notre attention :

- Il existe trois ententes intercommunales : la Voirie, la STEP (station d'épuration) et l'EIESP (Entente Intercommunal des Eaux Sous Pression).
- Le conseil exécutif des ententes est composé de trois municipaux de chaque commune.
- Vincent Jaquet, Syndic de Corcelles, en assure actuellement la présidence.
- Chaque municipal en charge du dicastère des eaux fait partie du conseil exécutif.
- L'administration ainsi que la comptabilité sont assurées par la commune de Concise.
- Les décisions sont prises de manière paritaire (50/50) entre les deux communes.
- La répartition des charges se fait au prorata du nombre d'habitants : 30 % pour Corcelles, 70 % pour Concise.
- Les responsables de la voirie se réunissent chaque mois.
- Les responsables des eaux se réunissent tous les trois mois.
- Les autres membres du conseil exécutif se réunissent deux fois par an.

Par la suite, plusieurs questions ont été soulevées par notre commission, notamment en ce qui concerne les commandes de matériel et les travaux liés à la voirie.

M. Christophe Pethoud a précisé que, pour les petites commandes (par exemple, de la visserie) et les travaux d'entretien courant, les employé(e)s communaux sont autonomes. En revanche, pour les commandes et travaux plus conséquents, la décision revient aux municipalités.

La question des ressources humaines (RH) a également été abordée.

David Romero a précisé qu'il n'existe pas de service RH à proprement parler, mais que la municipalité de Corcelles a mis en place un règlement du personnel, qu'il a fait parvenir à notre municipalité et incite la commune de Concise dans un avenir proche à appliquer ce même règlement.

Valentin Bourgeois a soulevé une question pertinente concernant la répartition des charges de l'EIESP. Jusqu'à présent et d'après les comptes de fonctionnement, la répartition des charges entre les communes de fait au prorata de la population soit, 70% pour Concise et 30% pour Corcelles. Cependant, la convention de l'entente de l'EIESP (art.18 : Frais d'exploitation), indique que la facturation doit être faite au prorata de la consommation des communes. De ce fait, les municipalités vont donc se concerter afin de modifier la méthode de facturation. Affaire à suivre.

Vincent Jaquet a évoqué la possibilité, à terme, de fusionner les trois ententes en une seule structure, régie par une annexe unique. Ce projet nécessiterait toutefois un important travail préparatoire.

De plus et dans un souci de cohérence et afin d'assurer un meilleur suivi, il est prévu que nous soyons également conviés l'année prochaine aux discussions budgétaires. Cela nous permettra d'avoir une vision globale, de A à Z, des finances des trois ententes intercommunales.

En conclusion, nous proposons aux deux conseils d'accepter les comptes tels que présentés, tout en enjoignant les deux municipalités à prendre les mesures nécessaires afin de se mettre en conformité avec le règlement de l'EIESP concernant la répartition des charges entre nos deux communes pour le prochain exercice.

Pour la commission intercommunale :

Carole Grossrieder (Concise)

Dimitri Cand (Concise)

Quentin Frick (Concise)

Jason Ryser (Corcelles)

Valentin Bourgeois (Corcelles)

David Castella (Corcelles)